

Montreuil, le 30 avril 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE FNCS

Convention triennale d'objectifs pour les quartiers populaires 2013/2015 **Les centres de santé en première ligne.**

La FNCS, dont de nombreux adhérents sont implantés au cœur des zones urbaines, salue la signature d'une convention d'engagement entre le ministère de la ville et celui de la santé, destinée à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé, préoccupation majeure de notre fédération.

La signature de cette convention s'est déroulée au Centre Municipal de Santé de Gennevilliers et nous y voyons un signe de reconnaissance de notre place dans les soins ambulatoires, de premier recours et spécialisés.

De nombreuses dispositions de cette convention visent la mobilisation des moyens des ARS et de la protection sociale au profit des habitants des quartiers populaires. Elles s'inscrivent dans le prolongement du Pacte Territoires Santé de décembre 2012, salué par la FNCS.

Le renforcement des équipes de soins coordonnés, pluri professionnelles, par des praticiens exerçant dans d'autres structures, jeunes médecins et internes, constitue un enjeu essentiel pour pérenniser et développer l'offre de soins de nos centres.

L'effort de médicalisation des centres de soins infirmiers mérite d'être soutenu. Des dossiers concrets devront être soutenus dans les zones urbaines sensibles.

Néanmoins, le transfert de ces ressources médicales depuis des centres de santé pour être « mis à disposition » dans les zones désertiques ne nous apparaît pas pertinent, car n'allant pas dans le sens d'un travail regroupé et coordonné. De plus, il contribuerait à fragiliser certains centres sans répondre aux besoins des jeunes professionnels.

Nous partageons surtout l'objectif d'un **renforcement des coopérations avec les établissements de santé, en particulier les hôpitaux de proximité.**

La FNCS entend favoriser les projets de création de centres adossés à ces établissements et se propose d'apporter sa contribution en termes d'accompagnement et d'appui aux projets de nouvelles structures et à leurs porteurs. En ce sens, elle sollicitera la FHF et la FEHAP.

Mais avant de redéployer, il faudra stabiliser l'offre existante et notamment celle des centres de santé. Ceci passe par la définition d'**un modèle économique respectueux de leurs missions**, et sa mise en œuvre au travers d'un Accord National renouvelé. [Lire le communiqué de la FNCS du 19 avril 2013](#)

Les **financements en matière d'investissement, de rénovation ou de reconstruction de nombreux centres anciens, ou d'acquisition d'équipements médicaux** devront être soutenus dans ces quartiers prioritaires par des financements des ARS et de l'[ANRU](#).

Le développement de la télémédecine constituera une réponse pour les centres afin de sécuriser la qualité des diagnostics et d'optimiser le temps médical. La FNCS souhaite être partenaire, dans ce cadre, d'un plan d'équipement des structures de soins de premier recours.

Les centres de santé, conformément aux missions confiées par la loi, participent aux actions des **programmes locaux ou nationaux de prévention et de promotion de la santé** en particulier dans les quartiers prioritaires de la

politique de la ville. Ces activités mobilisent des ressources professionnelles importantes et ne peuvent être à la seule charge des gestionnaires des centres. La stabilisation des financements dans le cadre des [PRAPS](#) ou de la politique de la ville sera nécessaire en dehors de l'Accord National.

Enfin, nous partageons pleinement l'objectif, inscrit dans la convention interministérielle, de **renforcer les programmes de prévention médicalisée au bénéfice des habitants des quartiers populaires** (bilans, examens de santé, dépistages, vaccinations) dans lesquels nos centres sont déjà pleinement investis.

Toutefois l'accès **aux droits sociaux et aux soins** se dégrade et le repérage des patients concernés se fait trop souvent à l'entrée du système de soins. C'est ainsi que les centres, qui accueillent tous les patients sans distinction, prennent en charge de nombreuses personnes aux droits non-ouverts nécessitant un accompagnement social.

La FNCS souhaite le développement et la généralisation de vraies [Permanences d'Accès aux Soins de Santé \(PASS\)](#) ambulatoires intégrées dans les centres, fournissant une réponse de proximité aux populations vulnérables.

Contact :

Dr Richard LOPEZ, président de la FNCS : president@fncs.org - 06 08 28 40 81

Dr Hélène COLOMBANI, secrétaire générale de la FNCS - 06 16 60 20 74

Fédération Nationale des Centres de Santé
3/5 rue de Vincennes – 93100 Montreuil-sous-bois
Tél. 01 48 51 56 22 – Mail : contact@fncs.org – Site : www.fncs.org